



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique énergétique

Question écrite n° 52821

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur les perspectives d'investissement dans les infrastructures énergétiques. Il désire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a transmis au Parlement, en juin 2009, trois documents structurants relatifs aux investissements dans le domaine de l'énergie - l'un concerne la production électrique (programmation pluriannuelle des investissements de production électrique « PPI électricité ») ; le deuxième concerne la chaleur (programmation pluriannuelle des investissements de production de chaleur « PPI chaleur ») ; le troisième concerne les infrastructures de gaz naturel (plan indicatif pluriannuel des investissements dans le secteur du gaz « PIP gaz »). Ces documents ont été élaborés par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en concertation avec les acteurs du monde de l'énergie et les organisations non gouvernementales intéressées. Ils sont prévus par la loi et mis à jour une fois par législature. Leur élaboration simultanée, qui est une première, est un signe fort de la volonté du Gouvernement de mettre en oeuvre une politique énergétique cohérente et intégrée. À travers ces travaux, se dessine à l'horizon des dix prochaines années, pour les industriels du secteur comme pour les consommateurs industriels et résidentiels, le nouveau monde de l'énergie, issu du Grenelle de l'environnement et du paquet énergie-climat. Ces trois documents permettent donc d'avoir une vision aussi complète que possible des perspectives et des besoins d'investissements dans les infrastructures énergétiques en France.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52821

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6025

Réponse publiée le : 15 décembre 2009, page 12002